

CHOIX DES CATEGORIES

Choix du/des Awards :

Possibilité de concourir simultanément à 2 catégories pour 1 dossier :

- ~~Prix « Pratique d'Entreprise Responsable »~~
- ~~Prix « Publicité Responsable »~~
- Prix « Navigation Web »
- Prix « Maîtrise de l'énergie »
- Prix « Mobilité »
- Prix « Protection des données »
- Prix « Inclusion »
- ~~Prix « Maîtrise de l'empreinte écologique »~~
- Prix « Big Data & Ecologie »
- Prix « E-Commerce »
- Prix « Alimentation & Santé »
- Prix « Seconde Vie »
- Prix « Antigaspi »
- Prix « Eco & Smart City »
- Prix « Education & Formation »

Pour concourir au Grand Prix ?

- Le Grand Prix est identifié par le Jury au travers des lauréats des catégories

CANDIDATURE AUX CAS D'OR DU DIGITAL RESPONSABLE

Contact :

Raison sociale :

Adresse :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Date, cachet et signature

Une facture du montant total sera adressée à réception du dossier de candidature, elle devra être réglée à réception et en tout état de cause avant l'événement de remise de Prix du 23 septembre 2020.

REGLEMENT

Article 1 : Les Cas d'OR du Digital Responsible célèbrent les meilleurs cas d'usage, solutions, comportements disposant à une consécration du Numérique comme catalyseur pragmatique d'une transition "responsable et utile".

Article 2 : Pour concourir les présentations doivent se rapporter à des activités engagées en 2019 et 2020.

Article 3 : Pour concourir les vidéos ne doivent pas dépasser 2' et les présentations Power Point 10 slides

Article 4 : Les dossiers seront présentés par les entreprises commanditaires ou leurs partenaires agences et/ou solutions.

Article 5 : Une entreprise peut présenter au maximum 3 dossiers à la compétition.

Article 6 : Quiconque inscrit un dossier garantit les informations indiquées sur la fiche d'inscription.

Article 7 : Les dossiers d'inscription et les fichiers vidéo devront être envoyés au bureau du Grand Prix au plus tard le 31 juillet 2020, à l'adresse pascal.gayat@digitalinfluence.eu.

Article 8 : Toutes les vidéos soumises à la sélection doivent être en version française.

Article 9 : Les dossier inscrits peuvent concourir pour :

Prix « Pratique d'Entreprise Responsable »

Prix « Publicité Responsable »

Prix « Navigation Web »

Prix « Maîtrise d'Energie »

Prix « Protection des données »

Prix « Inclusion »

Prix « Maîtrise de l'empreinte écologique »

Prix « Big Data & Ecologie »

Prix « Alimentation & Santé »

Prix « Seconde Vie »

Prix « Antigaspi »

Prix « Eco & Smart City »

Prix « Education & Formation »

Le Grand Prix et l'éventuel Prix de l'Innovation seront déterminés par le Jury à l'issue des délibérations.

Article 10 : Les candidats au Grand Prix s'engagent à mentionner le prix qui leur aura été attribué à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion (réseaux sociaux). Ils sont également invités à publier leur palmarès sur www.monpalmares.com.

Article 11 : Les membres du jury sont désignés par l'équipe du Grand Prix. Le jury est composé de professionnels de l'économie numérique aux multiples fonctions et expériences.

Lorsqu'un des membres du Jury fait partie d'une entreprise qui a présenté une ou des vidéos en compétition il ne participe pas au vote dans la catégorie concernée ainsi qu'en finale si le dossier est finaliste.

Le Jury se réunira sur une demi-journée au mois de juillet 2020 pour les visionnages et délibérations.

Article 12 : Les frais d'inscription de 500€ HT pour la première vidéo et 200€ HT par dossier complémentaire couvrent les frais administratifs et participent aux frais d'organisation et de visibilité de l'événement qui doit devenir un carrefour d'échanges multiples pour l'ensemble de la profession Digitale.

Article 13 : Les dossiers Solutions et Innovations devront être présentés sur un format Power Point court, selon le déroulé suivant : Contexte de marché, Présentation de la solution, Avantages pour les clients, Perspectives de développement.

Lors de la délibération du Jury, des soutenances pourront être organisées sur demande des membres du Jury.

Article 14 : Le soir de la remise des Prix, les vidéos gagnantes seront diffusées

Article 15 : Tout litige né au cours du Grand Prix sera géré avec le Commissaire Général de l'événement.